



**Julien DENORMANDIE, Ministre
chargé de la Ville et du Logement**

**Patrick LIEBUS
Président de la CAPEB**

Paris, le 26 juin 2019

Communiqué de presse

Face à la forte hausse des températures annoncée et qui semble se prolonger, M. Julien DENORMANDIE, ministre de la ville et du logement, M. Patrick LIÉBUS, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, se mobilisent pour s'assurer que les artisans et leurs salariés du bâtiment soient pleinement vigilants sur les mesures à prendre.

Ils rappellent en particulier à tous les adhérents de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, qu'une vigilance doit être apportée dès que la température dépasse 30°C et les bonnes pratiques à adopter :

- Vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et suivre les bulletins d'alerte
- S'hydrater régulièrement (3L d'eau fraîche par jour et par personne)
- Aménager les horaires et rythmes de travail (privilégier le travail aux heures les plus fraîches et les moins ensoleillées)
- Réaliser des pauses de récupération régulières
- Limiter le travail très « physique » pendant les heures les plus chaudes et utiliser des aides à la manutention
- Porter des vêtements couvrants mais légers et de couleurs claires
- Se couvrir la tête et la nuque et penser à la crème solaire.

En cas de coup de chaleur (propos incohérents, grande fatigue, vertiges, nausées, soif intense, fièvre...), appeler les secours et rafraîchir la victime :

- Mettre la personne à l'ombre
- Retirer ses vêtements superflus
- Ventiler et rafraîchir la personne.



Ils rappellent que les consignes de prévention à appliquer sont rassemblées sur le portail de l'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail) l'espace d'information des artisans et de leurs salariés sur la prévention des risques professionnels : www.iris-st.org.

Ils invitent en particulier à consulter le mémo « Les conditions climatiques particulières » (<http://www.iris-st.org/upload/document/memo/282.pdf>). Ces outils sont également directement accessibles sur le chantier grâce à l'application mobile de l'IRIS-ST « Les Mémos ». Ils insistent sur l'impérieuse nécessité de bien les respecter.

Pour M. Julien DENORMANDIE : « *Nous devons tous être collectivement vigilants dans la période de canicule qui s'ouvre et va durer plusieurs jours. La santé et la sécurité des artisans et des salariés des petites entreprises du bâtiment qui sont particulièrement exposés, doit être notre priorité. La mobilisation de la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment est très précieuse* ».

Pour M. Patrick LIÉBUS : « *L'aménagement des horaires est indispensable, surtout dans les métiers du gros œuvre : démarrer vers 6 heures du matin, pour finir plus tôt, quand cela est possible. Une vigilance accrue est à avoir concernant les travaux sur toitures. Et bien sûr s'hydrater régulièrement et éviter les coups de soleil. Toutes nos CAPEB départementales passent l'information auprès de leurs entreprises adhérentes* ».

Contact presse :
01 44 49 85 65

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)

Contact presse CAPEB :
Isabelle Planchais – i.planchais@capeb.fr
01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06
